

LA JUSTICE

Bureaux et ateliers, 457-459 rue Sussex. Tél. : RHEOU 739.

"DIEU ET MON DROIT."

JULES TREMBLAY, rédacteur.

1ÈRE ANNÉE. No. 33.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.—ABONNEMENT, \$1.00.

OTTAWA, 10 JANVIER 1913.

Non-sens pédagogique

SIR JAMES n'a certainement pas très bien posé la circulaire 17 du ministère de l'Instruction publique avant d'en autoriser la publication en juin dernier. Nous avons déjà dit que cette législation comportait des contradictions flagrantes. Nous avons démontré la déraison d'une loi qui permet l'enseignement du français dans la cours supérieure, — cours des écoles d'entraînement pédagogique bilingue, — et qui le proscrit dans l'enseignement primaire après les deux premières années.

Il y a d'autres non-sens, encore, dans cette loi, qui régit aussi le statut des inspecteurs surveillants et des sous-inspecteurs.

Nous ne pouvons pas comprendre, entre autres choses, qu'un inspecteur surveillant, le nommé White-Mé-Blanc, n'ait pas les qualifications de son assistant, M. Henri Saint-Jacques.

Il y a là plus que l'effet d'un hasard.

M. Saint-Jacques est bachelier-ès-arts, et porteur d'un certificat de première classe. Il a l'air de l'enseignement au Collegiate Institute, et il a été principal de l'école Garneau, à Ottawa.

M. White-Mé-Blanc porte un certificat de deuxième classe, nous assure-t-on, et s'il a eu cinq ans d'enseignement, il n'a pas encore son baccalauréat.

Nous prenons ce cas entre plusieurs autres.

M. Genest a fait ressortir cette situation fautive lors de la députation des commissions scolaires à Toronto, le 27 décembre dernier, et sir James a été fort étonné d'apprendre que le statut des inspecteurs n'était pas du tout le même dans le texte de la loi que dans l'application du texte à l'administration de l'Instruction publique.

Il y a encore d'autres contradictions.

On parle de livres de texte français, dont l'usage est autorisé par la loi. Mais comment ces livres pourront-ils servir, si l'enseignement oral est seul admis dans les deux premières années d'enseignement? A quoi servira la grammaire française autorisée si les enfants canadiens français ne peuvent pas suivre un cours français au delà de la 1ère Forme? Comment enseignera-t-on la composition française si l'on n'a pas enseigné la grammaire? L'enseignement de la grammaire ne peut pas se faire par la méthode orale seulement. L'enseignement phonétique ou phonique ne peut pas suppléer à l'emploi du livre dans une matière aussi importante que la grammaire. Et comment voudra-t-on enseigner à lire si le livre est prohibé dans la classe, juste au moment où il serait indispensable?

La méthode phonétique qui fait épeler *ra-to* pour *réseau* n'enseignera jamais la lecture. Et c'est la seule méthode on a peu près qui soit autorisée, puisque l'usage du français ne doit pas dépasser la 1ère Forme.

Comment aussi vouloir enseigner des matières scolaires comme la géographie, l'arithmétique, l'histoire, les leçons de choses, si l'enfant n'a pas eu le temps d'en apprendre au moins les éléments dans sa langue maternelle, s'il ne connaît pas la terminologie française des choses dont il devra connaître plus tard l'équivalent anglais?

Le ministre ne pourra toujours pas prétendre qu'il y a dans les réformes demandées plus de préjugé que de raison. S'il s'agissait de préjugé, on serait plutôt porté à le découvrir dans la rédaction d'une loi faite d'oppositions et de clauses qui se combattent les unes et les autres.

La meilleure solution possible de la difficulté présente serait d'abolir la limite du temps qui doit être donné au français dans les classes, et de laisser à la discrétion des instituteurs et des inspecteurs compétents l'usage et l'enseignement de la langue française, comme langue fondamentale et véhiculaire. C'est d'ailleurs comme langue fondamentale que la langue maternelle amènera pratiquement et rapidement l'intelligence de l'enfant à apprendre une langue secondaire.

Que le docteur Pyné inscrive le latin comme langue principale pour faire apprendre l'anglais aux enfants anglais, et il verra quel beau succès il obtiendra dans l'Instruction générale des écoliers. Il sera peut-être surpris de constater que les enfants ne sauront ni le latin ni l'anglais.

La langue maternelle doit être la base de l'enseignement, sans quoi l'Instruction ne peut pas être complète, et moins que cela, elle ne peut pas être utile.

JULES TREMBLAY.

Les plébiscites

TOUTS nos lecteurs savent que nous n'avons jamais prétendu au titre d'infaillibilité, contrairement à la suffisance de certaines feuilles anglophones.

Cependant nous avons constaté avec un légitime contentement que le public d'Ottawa s'est trouvé en parfait accord avec nos prévisions du 3 janvier dernier sur la question des plébiscites.

La "Justice" a été le seul journal d'Ottawa à voir triompher ses idées sur tous les referendums.

Propètes du non sens et de l'équité, nous avons été heureux de voir notre appel écouté et nos conseils suivis.

Sans nous réserver la part du lion en face des résultats obtenus, chacun conviendra que la "Justice" a été, pour plusieurs, un facteur d'assez haute importance dans la décision à prendre.

Six règlements attirèrent l'attention de l'électeur.

Malgré la grosse campagne d'une certaine presse anglaise, le projet de construction d'un filtre mécanique a été renvoyé à la semaine des trois jeudis. Pas un seul quartier ne s'est prononcé en faveur du million d'appropriation. Sans doute, M. Hazen aurait désiré un autre dévouement et M. Groves, le cicérone du *Citizen*, a dû verser bien des larmes, plus ou moins filtrées, sur l'enterrement de son dada. Mais en face de la satisfaction générale, d'aussi intimes souffrances ne peuvent attirer qu'une bien faible pitié.

Le fait d'avoir approuvé le règlement pour placer la bibliothèque Carnegie sous l'administration provinciale prouve à l'évidence que l'ancien système n'était pas populaire.

La Bibliothèque, pouvant maintenant jouir du plus clair de ses revenus, aura un champ d'action beaucoup plus vaste, et partant, plus fructueux. La surveillance exercée sur le caractère des volumes à mettre dans toutes les mains sera elle-même plus judicieuse et plus suivie. C'est là un point dont l'importance n'échappera à personne.

Pour ce qui est de l'extension du service des tramways à Ottawa Spd, le scrutin n'a fait que confirmer le sentiment de tous ceux qui connaissent l'urgence d'une telle proposition. Nous ne pouvons même nous expliquer que certains quartiers aient donné près de sept cents votes contre une entreprise aussi raisonnable qu'utile.

Mais le plébiscite qui a réuni le plus de suffrages favorables a été sans contredit celui du chemin de fer électrique Ottawa-Morrisburg. Chacun a compris — sauf un petit millier — que cette mesure ne pouvait que profiter largement à tout le monde.

En effet cette nouvelle artère est appelée à rendre les services les plus signalés sur l'entier parcours du tramway. La nouvelle a été reçue avec enthousiasme à Morrisburg. Les travaux de construction de ce chemin de fer doivent commencer dès l'ouverture du printemps. Cela veut dire que la population journalière d'Ottawa aura de l'ouvrage en abondance et que, de ce fait, il y aura plus de soleil au foyer de nos travailleurs. Ce n'est pas un point de mince réconfort à constater.

En ce qui regarde la valeur immobilière des terrains traversés par le nouveau réseau, il est facile de comprendre quelle augmentation intrinsèque le vote de lundi dernier signifie.

L'exemption partielle de taxes d'eau, demandée par la Compagnie de glace artificielle n'a pas capté l'assentiment de la majorité des votants. Les quartiers Wellington, Centre, Capital et Saint-Georges ont seuls favorisé la bonne. Et l'on conviendra que c'était encore là faire trop d'honneur à une réquisition qui n'avait pour elle aucun argument solide. Chacun a vu percer un intérêt trop personnel pour ne pas être préjudiciable à la masse.

Il est à espérer que les électeurs vivront de longs jours avant de se décider à faire des cadeaux aussi princiers à une corporation particulière.

En plaçant l'aqueduc sous la direction d'une Commission payée, les contribuables ont fait preuve de saine logique.

Il était temps de voir disparaître une telle trop souvent intéressée — un dérivé de ceux qui devraient se serrer pour avoir un retour sur un aussi infecte que dangereux.

Avec une commission saine, le public est en droit de s'attendre à plus de précautions et à moins de verbiage, au sujet d'une question aussi vitale que celle de la distribution de l'eau pure aux citoyens d'Ottawa.

Somme toute, la conscience populaire a bien jugé sur les plébiscites qu'on lui a soumis.

Et une telle affirmation ne vient pas seulement du fait que nos promesses ont tourné à la réalité, mais elle s'appuie sur nos répons, sur les données élémentaires de la justice et du bon sens commun.

Il est toutefois à regretter qu'un trop grand nombre de votants se soient abstenus de se prononcer sur les plébiscites.

Certains gens se figurent en effet qu'il n'est guère important de donner son opinion sur les règlements soumis, de temps à autre par la Ville, à la sanction ou à la désapprobation de ceux qui font leur croix. C'est là une mentalité que l'on ne pourra trop combattre.

Il est en effet du devoir d'un citoyen de s'occuper du bien général, et c'est faire œuvre de mauvais civisme que de passer outre sur certaines questions.

Peu à peu cependant — c'est notre bon espoir — le public saura prendre plus d'intérêt à la cause du progrès et de l'avancement des affaires de la Ville.

L'élément canadien-français surtout devrait suivre de plus près ce qui peut aider à la réalisation de ses destinées sur le sol ontarien.

Quand tous nos compatriotes auront compris ce que représente la privation de leur vote, nous serons bien près de triompher sur ceux qui — par fanatisme ou autrement — voudraient nous tenir sous le boisseau.

MAURICE MORISSET.

Le résultat ?

PLUSIEURS abonnés nous demandent quel pourra bien être le résultat de la démarche faite à Toronto par les commissaires des écoles bilingues, en décembre dernier, auprès du ministre Whitney.

S'il fallait attacher une bien grande importance aux racontars des gazettes anglaises de la province d'Ontario et à la presse partisane de la province de Québec, la situation serait réglée par un refus catégorique de la part des ministres.

Il y a cependant autre chose que des commentaires passionnés ou préjugés de certains journaux, dans cette question d'importance primordiale.

Sir James, qui avait ouvert l'audience d'un air plutôt sévère, l'a terminée sur un ton notablement radouci. Il a paru s'intéresser vivement aux arguments de MM. Genest et Freeland et, vers la fin des délibérations, il avait une humeur beaucoup plus amène qu'on n'aurait pu supposer chez un homme qui a la réputation de mal recevoir les délégations.

Sir James a paru surpris de la façon dont la cause française lui a été exposée; et si aux débuts il parlait un peu pour s'écouter, il a eu vite fait de changer d'attitude et il s'est mis à écouter lui-même avec attention.

Le Premier ministre a dû avoir honte de l'obscurantisme de la législation 17, à mesure que les porte-paroles de la délégation faisaient ressortir les raisons qui devaient motiver le rappel de la circulaire de juin 1912.

Les journaux anglais conseillent au ministre de ne pas abroger la circulaire parce que ce serait une régression.

Si c'est là le seul argument qu'on puisse apporter contre le mémoire des commissions, c'est une piètre dérision de la justice et du droit.

Nous croyons que sir James, quand il aura pesé toutes les clauses du mémoire, comprendra pourquoi la population française, sauf de très rares exceptions explicables, réclame une plus grande liberté d'enseignement.

Quand le gouvernement aura compris que le seul moyen d'enseigner l'anglais aux écoliers canadiens français est de leur enseigner d'abord leur langue maternelle, la cause sera gagnée.

Une lecture attentive du mémoire Belcourt suffira.

LEMERY.

Elections municipales

MALGRE le clair bien défini dans la presse anglaise de ne pas dire d'échecs canadiens français en dehors de la Base-Ville, le résultat des élections municipales de lundi dernier est satisfaisant.

M. Laverdure, candidat à la mairie, a été battu par M. Ellis, mais la majorité de ce dernier n'est pas si énorme. Il y a 22,342 électeurs à Ottawa. Sur ce nombre, 16,000 sont contribuables de langue anglaise. Or, M. Ellis a eu 5,816 voix contre 5,038 pour M. Laverdure et 1,572 pour M. Wilson, ce qui donne un total de 12,426 votes seulement.

Les quartiers Victoria et Dalhousie ont élu chacun un Canadien français, ce qui ne s'était pas vu depuis des années. MM. Rowe et Larocque devraient apporter au Conseil l'appoint d'un bon sens des affaires et d'une activité productive.

Dans le quartier Ottawa, MM. Oscar Racine et Arthur Beaulieu ont eu les honneurs d'une élection par acclamation. Il leur appartiendra maintenant de prouver par leurs actes qu'ils méritaient ce beau témoignage de confiance.

Un seul candidat canadien français de l'ancien régime a été défait,

le docteur Chevrier, qui a été remplacé par M. Cunningham, un ex-échevin.

La "Justice" a fait distribuer à ses frais cinq mille suppléments dans la ville, samedi dernier, pour indiquer aux Canadiens français les meilleurs votes à donner. Sur vingt-trois des candidats de notre journal, quinze ont été élus et le vote recommandé sur les six plébiscites a été exactement suivi dans tous les quartiers où le vote français compte pour quelque chose.

Notre journal a fait la lutte sans consulter les intéressés. Nous avons eue qu'il était possible de rester indépendant durant la tournée électorale et nous avons même refusé de publier certaines réclames de gens que nous ne pouvions pas appuyer.

Nous regrettons la défaite de M. Caron, qui peut en remercier le candidat Champagne. Ce dernier ne pouvait pas battre le docteur Parent, mais il a sagement empêché l'élection de M. Caron.

Comme la "Justice" est restée libre de toute influence extérieure pendant la campagne, elle s'est réservée le droit de juger le nouveau conseil selon ses mérites.

Nous avons confiance que les élus de lundi s'empresseront de débarasser la ville du feuillage d'imbricose qui ont si fortement compromis sa réputation dans le passé.

Nous osons espérer que la commission de l'aqueduc, désirée ardemment par le vote populaire, sera nommée le plus tôt possible.

Plusieurs échecs de cette année n'ont pas d'expérience municipale, sauf l'attention qu'ils ont apportée par le passé, de loin, aux choses de l'Hôtel de Ville, mais nous voulons croire qu'ils comprennent la responsabilité de leur nouvelles fonctions.

A tous, nous souhaitons une utile et fructueuse année d'administration.

CARIGNAN.

Cours de solfège

DANS quelques jours, le lundi 20 courant, l'Institut canadien français d'Ottawa inaugurera les cours gratuits de solfège au Monument National. Ces cours devraient attirer tous les Canadiens français qui s'intéressent au mouvement musical à Ottawa.

On se rappelle les grands services rendus par l'Orphéon, de 1898 à 1902, et cela devrait encourager les nôtres à faire des cours gratuits de solfège de l'Institut une fondation durable.

M. Amédée Tremblay, organiste de la Basilique et compositeur, aura la direction des cours.

C'est dire que l'enseignement sera sérieux. Nous en reparlerons.

A Eastview

NOS voisins d'Eastview ont eu leurs élections municipales lundi dernier. M. Camille Gladu est le premier maire de la municipalité nouvelle. Il a été choisi par acclamation, ce qui fait honneur à son mérite et au bon esprit de la population d'Eastview. M. A. Brownlee, le sous-préfet, n'a pas eu d'adversaire et son élection a été simplifiée au-delà de ses souhaits. M. Harry Hellard a été élu préfet par 236 contre les 203 voix accordées à son adversaire, M. Steve Martin. Les conseillers suivants ont été élus: MM. W. Kipp, 329 voix; Isidore Champagne, 245; Adolphe Gouneau, 199; C. H. A. Collins, 186; Robert Wilson, 168, et H. Jolicoeur, 168.

Les commissaires des écoles séparées sont MM. J. Boivin, M. Desert, et J. Bernard.

Commission scolaire

MERCREDI dernier les commissaires des écoles catholiques d'Ottawa ont élu leurs officiers pour l'année 1913. Il fait plaisir de constater que la Commission a su reconnaître les grands services rendus par M. Samuel Genest, et l'élection de ce combattif à la présidence de la Commission est un gage d'activité pendant l'année. M. Bettez devient président du comité de régie, et M. Brennan président du comité des constructions. M. Lanigan aura la présidence des finances. M. Saint-Germain, élu commissaire lundi dernier dans le quartier Dalhousie, a pris possession de son siège. On augure beaucoup de bien de l'entrée de ce jeune homme débrouillard dans la Commission.

Concert d'orgue

DIMANCHE prochain, à quatre heures de l'après-midi, M. Amédée Tremblay, organiste de la Basilique d'Ottawa, donnera un concert d'orgue. Le programme, bien choisi, offrira un nouvel aperçu aux amateurs sur la spécialisation dans le style des maîtres modernes de la musique d'orgue, par comparaison avec le maître insurpassé, Bach. Il devrait y avoir foule à la reprise des concerts d'hiver.

Voici le programme de dimanche prochain:

PROGRAMME.

1. Bach.....Canzona

2a. Guilment.....Vieux Noël

2b. Neuville.....Cantilène nuptiale

c. Delagey.....Romance

d. Challeys.....Intermezzo

3a. Chauvet.....Andantino

b. Dubois.....Toccata

prochaine au poste de lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario. Il a aussi été question de sir James Whitney comme remplaçant du lieutenant-gouverneur Gibson, dont le terme d'office expire en septembre prochain. Sir James aime trop céder à son abandonner un poste de commandement et accepter une fonction passive.

Fourquoi le gouvernement ne force-t-il pas le Pacifique Canadien à accepter la décision de la commission d'arbitrage, et pourquoi ne le force-t-il pas à reprendre les hommes destinés sans raison, comme le voulait la décision de la Commission? Les intérêts sont trop puissants, sans doute.

M. Cochrane, ministre des Chemins de fer, vient de tuer un canard qui annonçait sa nomination

Soirée de gala du Cercle St-Jean

Ceux qui ont manqué de se rendre au grand concert de gala, donné avant-hier soir par le Cercle Saint-Jean, de Hull, ont perdu le plaisir d'une jolie soirée artistique.

Rehaussée par la présence de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque d'Ottawa cette soirée a eu un franc succès.

S'il était cependant permis de regretter quelque chose, nous dirions que l'assistance n'était pas aussi nombreuse. Peut-être les fêtes de la Noël et du jour de l'An sont-elles cause de cette abstention.

Comme il s'agissait de l'ouverture officielle de la Salle Notre-Dame, l'événement avait un caractère de particulière importance.

Nous profitons de l'opportunité qui nous est offerte pour parler ici de la transformation radicale que vient de subir l'ancienne salle Notre-Dame.

M. le curé Guertin a raison d'être fier de ce nouveau monument paroissial.

Au dehors, l'édifice, fini en briques, est d'apparence fort attrayant. Quant à l'intérieur, tout est bien disposé, tout est coquet et de bon goût.

L'acoustique nous a paru suffisamment bonne et la scène judicieusement aménagée.

Ce nouveau théâtre est un excellent bain pour la ville de Hull.

Le programme comprenait deux parties: le concert proprement dit et la pièce militaire de Boirel, "M. l'Aumônier".

Mlle Lorette Labelle, une toute jeune, ouvrit le concert en exécutant de façon vraiment remarquable une très difficile étude de Liszt. Les applaudissements exigèrent un rappel et Mlle Labelle sut gentiment s'acquiescer de ses succès.

Dans le récitatif et l'air étrange de la Reine de Saba, M. Eugène Leduc a donné preuve de quelques-unes de ses qualités maîtresses: ampleur et souplesse de la voix.

Mais M. Leduc a surtout chanté avec grand talent le "Vistigo" de Chaminate et "Paradis sorti de l'onde" de Meyerbeer. Les couplets de "Ca fait peur aux oiseaux" ont été rendus de façon parfaite et chaleureusement applaudis par l'auditoire.

Avec une maîtrise digne d'être mentionnée, M. Lucien Labelle a rendu sur violoncelle l'étude No. 5 de Heller, ainsi qu'une barcarolle de Rubenstein. Le jeu de M. Labelle est vivant, plein de verve et de personnalité.

Les chansons de M. J. Roméo Bureau ont été exécutées avec tact et bonne humeur.

Pour ce qui est de la pièce en un acte de Théodore Botrel, il n'est que juste de féliciter collectivement ceux qui y ont pris part.

L'intrigue, très poignante en elle-même, a été bien comprise et fort déceimement étendue.

Les personnages étaient les suivants:

L'abbé Muller, aumônier militaire, Alex. Dupont.

Robert, son fils, sergent major, J.-E. Lafamme.

Octave, Gourdou, ordonnance de Robert, L. Beulne.

Auguste Dartois, caporal fourrier, frère de l'abbé Octave Gourdou, R. Déziel.

Schneider, vieux soldat en retraite, F. Ernest Saint-Jean.

Dutell, adjudant, L. Thébaud.

Premier soldat, W. Gélinas.

Deuxième soldat, D. Sauvageau.

Troisième soldat, E. Limoges.

La scène se passe de nos jours à Belfort, au 56e de ligne.

S'il fallait faire des compliments, nous les adresserions surtout à M. Léonard Basine, qui a fait un Octave Gourdou de première force. M. Basine a le sens du comique et il peut faire rire quand il veut, sans toutefois charger son personnage. C'est une qualité rare.

M. Alex. Dupont possède une voix bien timbrée, captivante même, et il s'est fort noblement acquitté de son rôle.

MM. Lafamme et Saint-Jean sont de vieux habitués de la scène et nos félicitations n'ajouteraient que peu de choses à leur excellent renom.

Bref, le Cercle Saint-Jean mérite d'être encouragé.

GUTTRY.

Le Premier ministre Asquith trouve que la proposition Borden d'avoir un conseil impérial de défense est impraticable. Voilà qui refroidira le zèle de nos marins contributionnistes, qui veulent donner des cadeaux à certaines conditions.